

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.043

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 mars 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Jean-Michel DENIS
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Pierre QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32

M. Gérard FILOCHE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 -
BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIE

RAPPORTEUR : M. DURESSAY

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2022,
- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	-	-	-
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)	-	-	-
	Résultat à affecter	-	-	-
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	48 545,70	-	- 48 545,70
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)	-	-	-
	Solde global d'exécution	-	-	- 48 545,70
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Investissement	3 454,30	52 000,00	+ 48 545,70
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en	Report en investissement en recettes (001)	48 545,70	-	-

MISE EN LIGNE LE 06-04-2023

Investissement) Reprise anticipée 2021	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)	-	-	-
	Report en fonctionnement en Recettes (002)	-	-	-

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	-
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	- 48 545,70
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	+ 48 545,70
Besoin de financement de la section d'investissement	-
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	-

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2023, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Gérard FILOCHE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	a	g	
Section d'investissement	b	h	-48 545.70
	+		

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i (si excédent)	
Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j (si excédent)	
	+		

=

TOTAL (réalisations + reports)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	=a+b+c+d	=g+h+i+j	-48 545.70

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	e	k	
Section d'investissement	f	l	52 000.00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l	52 000.00

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	=a+c+e	=g+i+k	
Section d'investissement	=b+d+f	=h+j+l	52 000.00
TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	=g+h+i+j+k+l	52 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	3 454.30	52 000.00
16 21	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 454.30	52 000.00